

Le jeudi 21 janvier 2021, 17h30, visio conférence Teams.

Commission Extra-Municipale

Urbanisme & Environnement

1) Ouverture de la séance par le Maire de Meylan, Philippe Cardin

« Merci de votre présence à cette première réunion de la Commission Extra-Municipale (CEM). Cette commission est très importante, car nous défendons depuis toujours l'idée que les élus doivent avoir à leur côté des personnes qui puissent les aider à réfléchir sur certains sujets. Le 21 décembre 2020 a été votée, grâce à un bilan qui a été fait sur l'expérience sur la CEM précédente, cette nouvelle Commission Extra-Municipale. Votre parole est importante, nous essaieront de l'intégrer dans l'ensemble des politiques que nous avons à mener. La nouveauté est que la CEM qui était principalement d'urbanisme va aussi gérer l'environnement, car l'équipe dissocie les deux aspects.

Le président de la CEM est nommé par le maire, il s'agit d'Antoine JAMMES, 2ème Adjoint, Délégué à l'urbanisme, au foncier, à la voirie, à la mobilité, aux établissements recevant du public et au projet de l'Ecoquartier. »

2) Tour de table et présentation de tous les participants

→ Collège politique

Origine	Colonne1	Nom	Prénom
Président		JAMMES	Antoine
Majorité	Titulaire	NOVELLI	Marie-Odile
Majorité	Titulaire	PERNOT	Dominique
Majorité	Titulaire	DESBENOIT	Jean-Pierre
Majorité	Suppléant	MILEDI	Angèle
Majorité	Suppléant	BOULLIER	Anne-Marie
Majorité	Suppléant	CAILLET	Jean-Baptiste
Sincèrement Meylan	Titulaire	PILLOT	Francis
Sincèrement Meylan	Suppléant	CHAPARD	Amandine
Pour Meylan	Titulaire	SEYER	Jean-Marc
Pour Meylan	Suppléant	SEGURA	Martine
Demain Meylan	Titulaire	TESSERAU	Guy
Demain Meylan	Suppléant	HUSSON	Anne-Laure

→ Collège associatif

Origine	Colonne1	Nom	Prénom
Mi-Plaine	Titulaire	SARRAULT	Frédéric
Mi-Plaine	Titulaire	FAURIE	Jean-Claude
Buclos-Grand-Pré	Titulaire	COURCOUX	Jean-Yves
Buclos-Grand-Pré	Suppléant	BERAUD	François
Béalières	Titulaire	RIBARD	Isabelle
Béalières	Suppléant	LAURENT	Denis
Charlaix-Maupertuis	Titulaire	JOUBERT	Françoise
Charlaix-Maupertuis	Suppléant	GLATIGNY	Alain
Haut-Meylan	Titulaire	BARDOULAT	Marie-Louise
Haut-Meylan	Suppléant	TURRIER	Françoise
Sites & patrimoine	Titulaire	MOREL	François
Sites & patrimoine	Suppléant	PERRIER	Yves
Inovallée	Titulaire	BAILLY	Isabelle
Inovallée	Suppléant	BERTRAND	Valérie
Commission Accessibilité	Titulaire (*)	BRAOUDAKIS	Georges
Commission Accessibilité	Suppléant (**)	GOY	Sylvie
Parents d'élèves	Titulaire	GONCALVES	Emilie
Parents d'élèves	Suppléant (***)	PASSINGE	Damien

→ Collège citoyen (titulaires)

Nom	Prénom	Sexe	Adresse	Quartier
De La Cerda	Viviana	F	ch des clos	Béalières
Paffumi	Tiphaine	F	56 chemin de Beauséjour	Charlaix-Maupertuis
Genoulaz	Fanny	F	27b allée de la Grande Vigne	Haut-Meylan
Panis	Julie	F	17 allée des Eyminées	Buclos-Grand Pré
Agussol	Guillaume	H	12 chemin de Beauséjour	Charlaix-Maupertuis
Burckel	Noémie	F	31 avenue de la Plaine Fleurie	Mi-Plaine
COUDURIER	François	H	1, allée des Sycomores	Charlaix-Maupertuis
BODIGLIO	Philippe	H		Buclos-Grand Pré
Benhamou	Julien	H	8 allée du Pré Blanc	Buclos-Grand Pré
Dubois	Philippe	H	23 allée des Cottages	Mi-Plaine

→ Collège citoyen (liste d'attente)

Carton	Jacques	H	9 allée des Frênes	Charlaix-Maupertuis
Gossel	Hélène	F	22 rue Champ Rochas	Mi-Plaine
Bollore	Vivane	F	10-E avenue de Verdun	Haut-Meylan
Mellah	Kamel	H	6C chemin des Prés	Béalières
Merger	Frédéric	H	2C Chemin du Pré Carré	Béalières
Minazio	Marzia	F	29 chemin de l'Eglise	Haut-Meylan

3) Présentation de la CEM par Antoine JAMMES

→ Le rôle de la Commission Extra-Municipale :

La CEM doit être une force constructive de proposition pour les élus. Cette commission va être en charge de rendre des avis sur un certain nombre de politiques que la Ville souhaite mettre en place. La CEM va également être un laboratoire d'idées innovantes et une instance de vigilance sur la vie de la cité.

L'évolution de la CEM se remarque aussi par la diversité de ses membres : meilleure représentativité en matière d'âge, recherche de la parité homme-femme, diversité de l'ancienneté sur Meylan. Cette CEM travaille dans l'écoute, la bienveillance et la convivialité.

→ Son périmètre d'intervention :

La thématique de cette CEM est l'aménagement urbain dans toutes ses composantes : urbanisme, environnement, mobilités, etc.

→ Sa composition :

- Un président : Antoine JAMMES, 2ème Adjoint, délégué à l'urbanisme, au foncier, à la voirie, à la mobilité, aux établissements recevant du public et au projet de l'Ecoquartier.
- 3 collèges : Un collège politique (6 élus), un collège associations (10 titulaires et 10 suppléants) et un collège citoyen (7 titulaires et 7 remplaçants).
- Un bureau : Le bureau est composé du président, d'un élu de la minorité, de deux membres issus du collège associations et d'un membre issu du collège citoyens. Le bureau s'occupera de l'organisation de la Commission Extra-Municipale, du planning, de la préparation de l'ordre du jour. Il s'assurera également que les comptes rendus soient faits et envoyés aux membres.

→ Son fonctionnement :

Réunion plénière une fois par mois environ :

- Collège politique : suppléant présent uniquement si le titulaire est absent.
- Collège des associations : le titulaire et le suppléant peuvent être présents en même temps, mais un seul droit de vote.
- Collège citoyen : les titulaires seront présents. Les personnes en "liste d'attente" rejoindront la CEM en cas de démission d'un membre titulaire.

Mise en place de groupes de travail.

Les élus vont demander l'avis de la CEM sur un certain nombre de sujets (saisines). Une liste de sujets est déjà établie. Les membres de la Commission peuvent également faire un certain nombre propositions aux élus, sur les sujets qu'ils souhaitent aborder (auto-saisines).

Un bilan de la Commission Extra-Municipale sera effectué tous les ans auprès des élus.

Un groupe de travail va être mis en place pour élaborer une charte de fonctionnement. Des ajustements seront faits dans deux sur le fonctionnement de cette CEM, sans faire un renouvellement total des membres, mais simplement un renouvellement partiel.

→ **Propositions de programme de travail pour le 1er semestre 2021 :**

Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et l'étude urbaine :

- Le PLUI a été adopté fin 2019 et est opérationnel depuis Janvier 2020.
- Une première modification simplifiée est en cours de finalisation : correction de quelques erreurs de formulation. Elle sera opérationnelle au printemps 2021.
- Première « vraie » modification : cette modification va prendre en compte les propositions des communes. Cette modification est en cours de finalisation. La CEM ne pourra pas travailler sur le sujet, mais il y aura une réunion de présentation et d'information lors de la prochaine séance.
- L'étude urbaine de Meylan : sujet abordé et travaillé lors du dernier mandat, un diagnostic de la situation a été fait. Les élus, avec l'aide des services, ont commencé à travailler sur la stratégie urbaine de la commune. L'objectif est de finaliser mi-2021 une stratégie urbaine pour les prochaines années. Ce sera une tâche prioritaire de la CEM pour le premier semestre 2021.

Projets immobiliers :

- **Projet PLM (Paul Louis Merlin) :** Un premier permis de construire a été déposé en juin, refusé en octobre par l'équipe municipale. Un deuxième permis de construire a été déposé en novembre, après réunion de la CEM. Fin janvier une réunion est prévue avec les promoteurs car certains points peuvent encore être améliorés, notamment sur l'aspect social (intégration des personnes âgées, personnes avec un handicap mental léger), l'aspect environnemental et architectural. La prochaine séance du conseil municipal le 1er février 2021 consacrer son Heure citoyenne à ce projet PLM.

- **Autres projets en cours :**

Projets immobiliers (logements) :

- KPMG/Enedis
- Chemin des Clos (Grand Chatelet - école Aries)
- Chemin de la Revirée
- Chemin St Martin

Projets immobiliers (bureaux) :

- Chemin de la Taillat (à côté KPMG)
- En face de la Tour Signal

Salle Décibeldonne (projet Arteparc)

Projets liés à l'environnement :

- Plan Air Energie Climat communal en lien avec le plan de la métropole : le travail est engagé par les élus en transversalité, mais la CEM donnera son avis sur le plan. Ce plan est composé de cinq axes :
 - Adapter le territoire au dérèglement climatique.
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
 - Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
 - Mobiliser les acteurs locaux.
 - Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.
- Plan déplacements à pied, à vélo, en fauteuil... (modes "actifs") : Aller à pied, à vélo... en sécurité à l'école et se promener dans la nature (Parcs, jardins...) à Meylan. La première chose serait de pouvoir relier tous les parcs de Meylan entre eux en toute sécurité.

Remarque complémentaire : un élément important dans le fonctionnement de la CEM : l'assiduité des membres. En effet, lors du premier semestre, nous allons nous concentrer sur l'appropriation, la formation, la pédagogie. Le but étant de mieux comprendre les termes spécifiques et les différents sujets. L'objectif est que l'ensemble des participants s'approprient tous les éléments. Des liens pédagogiques vont être transmis à l'ensemble des membres.

4) Echanges suite à cette présentation

- Pour le PLUi, le lien entre le travail des élus et la CEM doit être affiné car cela a posé problème lors du mandat précédent. La partie formation est clé. Par exemple, changer un zonage lors du travail sur l'étude urbaine pouvait avoir pour conséquence de changer l'équilibre complet du PLUi. Demande de travail régulier sur les modifications du PLUi.
- Sur l'organisation de la CEM, il serait plus adapté d'avoir une animation en binôme, notamment pour gérer le fil des messages et donner la parole.
- Concernant les arbres malades, il semble dommage que les arbres aient été coupés à la base, puis que les troncs aient été retirés très rapidement. Les insectes n'ont pas pu migrer sur d'autres arbres. Il aurait fallu laisser un habitat pour la faune.
- Les anciens doivent aider les nouveaux participants pour être à jour de ce qui a été fait précédemment.
- Concernant les problèmes de mobilité/BHNS, les élus ont rencontré à plusieurs reprises le président du SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise). Cependant, il y a eu beaucoup de difficultés notamment concernant la mise en place d'un exécutif au SMMAG et à la Métropole. Le SMMAG a également des problèmes financiers. Aujourd'hui, les projets n'avancent pas trop. Mais la ville de Meylan a donné des orientations claires sur le projet du BHNS au SMMAG.

- Inquiétude sur l'ordre jour et les comptes rendus : L'ordre du jour et les comptes rendus doivent être transmis le plus rapidement possible pour faire travailler les associations. La communication doit faire des allers-retours.
- Haut-Meylan : il y a eu une enquête publique puis des propositions sur le quartier, pas à l'ordre du jour du premier semestre de la CEM ? La CEM ne remplace pas toutes les instances de concertation. Des instances de concertation vont être mises en place sur plusieurs projets, notamment le projet Mi-Plaine, mais également les projets concernant la restauration scolaire du Haut-Meylan. Ce sont des projets plus spécifiques qui feront l'objet de concertations, la CEM abordera des sujets globaux. Possibilité de s'adresser aux unions de quartiers pour plus de renseignements.
- Les participants sur liste d'attente, qui n'assistent pas à l'intégralité des réunions, comment peuvent-ils rester à jour ? Les comptes rendus seront transmis rapidement à l'ensemble des participants (dont les participants citoyens sur liste d'attente). Vous serez également informé sur les groupes de travail, auxquels vous pourrez participer, car ils sont ouverts à des membres extérieurs de la commission.

5) Mise en place du bureau

- Candidats :
 - Philippe Bodiglio (collège citoyens)
 - François Coudurier (collège citoyens)
- Date limite de candidature : jusqu'à Mardi 26 Janvier.
 - Volonté de privilégier la parité dans le bureau

6) Une synthèse des premiers groupes de travail identifiés

1^{er} groupe de travail en charge de finaliser la charte de fonctionnement :

- Julie Panis
- Philippe Bodiglio
- François Coudurier
- Amandine Chopard
- Dominique
- Françoise Joubert
- Emilie Goncalves
- Julien Benhamou

Suite au travail sur padlet, 5 axes de travail dont identifiés :

1. Mobilité

- Plan de déplacement local
- Marche, chemins et sentiers "aller à l'école à pied"
- Voiries, vélo
- Transports publics (Bus à Haut Niveau de Service)
- Accessibilité zone économique

2. Urbanisme

- Plan local d'urbanisme et étude urbaine (modification simplifiée du PLUI)
- Projets urbains/ Projets immobiliers (PLM, ARIES, Ecoquartier, projet Mi-plaine)
- Logement/Offre immobilière
- Infrastructures et équipements (Décibeldonne)
- Qualité du cadre de vie
- Préservation du patrimoine bâti et non bâti
- Nature en ville

3. Environnement

- Plan Air Energie Climat communal
- Parcs et jardins, espaces verts (gestion des arbres)
- Ecologie du quotidien
- Education à l'environnement
- Santé environnementale
- Transition énergétique

4. Vivre ensemble

- Inclusion sociale
- Intergénérationnel
- Handicap/Accessibilité
- Enfants/Famille
- Sécurité

5. Démocratie et gouvernance

- Fonctionnement de la CEM (Charte de fonctionnement, bureau de la CEM, animation des séances, communication avec les membres)
- Faire le lien avec les élus, les dispositifs de concertation, les associations, les habitants...

Voici le lien du tableau partagé Janig Mouro :

<https://padlet.com/JanigMouro/w2efw59644rs2yyf>

- Quand s'inscrire dans les autres groupes de travail ?

Le bureau va déterminer comment vont s'organiser les prochains mois. Certains sujets vont être présentés en plénière (ex : le PLUi). Les groupes de travail démarreront à partir du mois de juin ou la rentrée.